



Diffusion exclusive aux conseillers. Non destiné à la clientèle.



Présentation d'une demande de règlement au titre de la garantie Coût Plus – Rappel à vos clients

Pour aider vos clients à présenter efficacement des demandes de règlement au titre de la garantie Coût Plus, nous allons leur envoyer un rappel et les meilleures pratiques qui les aideront à obtenir rapidement l'approbation de leurs demandes.

Qu'est-ce que la garantie Coût Plus ?

La garantie Coût Plus sert à rembourser les frais de soins de santé, de soins dentaires ou de soins de la vue qui ne sont pas entièrement couverts par un régime d'assurance collective. Les frais admissibles au titre de la garantie Coût Plus sont traités de la même façon que les primes d'assurance collective et peuvent être déductibles à titre de frais d'entreprise.

Ce que vous devez savoir :

Nous envoyons la [communication ci-jointe](#) à vos clients qui ont soumis une demande de règlement au titre de la garantie Coût Plus depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce message comprend un rappel de la procédure de soumission et des meilleures pratiques qui permettront de réduire les retards de traitement.

Des questions ?

Si vous avez des questions sur la façon dont le régime d'assurance collective RBC Assurances® peut aider vos clients, veuillez communiquer avec votre expert-conseil, Vente, Assurance collective, au 1 855 264-2174.